



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 85266

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la lutte contre le travail clandestin. L'existence de telles « structures », par exemple dans le milieu du textile ou dans celui du bâtiment, constitue une violation totale des principes les plus élémentaires du respect de la dignité humaine. Cela crée également des distorsions de concurrence fortes qui frappent très directement les entreprises produisant en France, et dans le respect des droits des travailleurs, alors que, par ailleurs, le Gouvernement souhaite encourager autant que faire se peut le « made in France ». Les pouvoirs publics ne semblent pas aujourd'hui en mesure de lutter pleinement contre ces pratiques. Ainsi, il l'interroge sur les actions qu'il est possible de mettre en œuvre pour combattre ce fléau et mieux repérer et sanctionner ces « esclavagistes » modernes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85266

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5386

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)